

*Questions orales*LE RETRAIT DU PROJET D'EXPLOITATION DES SABLES
BITUMINEUX DE L'ALBERTA

M. Jack Shields (Athabasca): Madame le Président, je voudrais demander au même ministre pourquoi Petro-Canada se retire des projets des sables bitumineux de Fort McMurray et du nord-est de l'Alberta? Pourquoi les travaux sont-ils au point mort dans la mer de Beaufort? Pourquoi diable ne participe-t-il pas à la prospection au large de Terre-Neuve et au développement de notre propre pétrole? Je ne peux pas comprendre le ministre.

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, comme d'habitude, le député pense que s'il parle plus fort, nous écouterons plus attentivement. Je dois lui dire que la société Petro-Canada participe également à des projets ici; elle participe à des projets dans le Nord, au large des côtes de Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve et en Alberta. J'espère pouvoir faire certaines déclarations à ce sujet prochainement.

Je suis heureux que le député sache que Petro-Canada a un rôle à jouer au pays. Elle joue un grand rôle. Certains de ses amis nous disent souvent que Petro-Canada ne devrait pas exister, mais je suis heureux de voir que le député désire un plus grand rôle national pour la société.

* * *

LES TRAVAUX PUBLICS

LE COÛT D'UN IMMEUBLE À BUREAUX DU GOUVERNEMENT
FÉDÉRAL À HALIFAX

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, je voudrais poser au ministre des Travaux publics une question qui est presque aussi grotesque que la dernière réponse. Au début de la semaine dernière, le ministre d'État (Commerce international) a annoncé, à Halifax, la construction d'un immeuble à bureaux du gouvernement fédéral au coût de 52 millions de dollars. Le directeur régional du ministère des Travaux publics a affirmé que le chiffre exact ne serait pas de 52 millions, mais bien de 5 millions. Quel est le chiffre exact?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, le député a dit de sa question qu'elle était grotesque; il est donc seul juge.

Je sais que le coût de ce programme de construction d'un immeuble important à Halifax dépasse largement les 5 millions de dollars. Il s'agit d'une construction très importante qui améliorera les installations de Halifax, ce qui permettra à cette ville de profiter encore plus du programme de décentralisation du gouvernement. J'espère que le député n'a rien contre le fait que la communauté urbaine de Halifax profite d'un avantage important, d'un nouvel immeuble fédéral.

M. Forrestall: Madame le Président, je m'oppose à la construction d'un immeuble à bureaux de 52 millions de dollars sur le front de mer de Halifax.

LE BESOIN D'UN ÉTABLISSEMENT HOSPITALIER

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, je me demande si le ministre pourrait être plus explicite. Il affirme que cet immeuble coûtera beaucoup plus

que 5 millions de dollars et son collègue a déclaré qu'il coûtera 52 millions de dollars, tout cela au moment même où nous devons, comme il l'a affirmé, lancer des programmes importants de construction rapidement, afin de créer des emplois. Le ministre ne croit-il pas qu'il serait plus rapide et plus sensé d'envisager, par exemple, de se servir de cet argent pour démarrer immédiatement le projet important de construction d'un établissement hospitalier à Camphill afin d'offrir les soins médicaux voulus aux habitants de la Nouvelle-Écosse et plus particulièrement aux anciens combattants?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Travaux publics): Madame le Président, il ne m'appartient pas de déterminer si les besoins d'un ministère sont plus pressants que ceux d'un autre.

Je crois que la confusion qui règne au sujet du coût total du projet peut s'expliquer par le fait qu'il s'agit d'un projet de location-vente devant amener des investissements du secteur privé. Le gouvernement fédéral louerait à une entreprise privée normalement. Si c'est là la solution choisie, cela expliquerait la différence entre les 5 millions et les 52 millions. Il s'agit d'un projet important et le chiffre de 52 millions semble très près de la réalité.

* * *

LA COMMISSION CANADIENNE DU LAIT

LA RÉPARTITION DES CONTINGENTS DE LAIT EN ALBERTA

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): J'ai une question à poser au ministre de l'Agriculture, madame le Président. Vers la fin du mois de janvier, j'ai signalé au ministre que les producteurs laitiers de l'Alberta éprouvaient de graves difficultés du fait qu'ils avaient perdu leurs contingents. À l'heure actuelle, entre 400 et 500 des quelque 1,800 producteurs laitiers que compte l'Alberta sont toujours sans contingents. En janvier, le ministre avait dit qu'il interviendrait si nous pouvions lui signaler des cas particulièrement pitoyables. Puisque la situation s'est encore détériorée, le ministre est-il prêt maintenant à intervenir?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Madame le Président, le député sait pertinemment que je m'occupe de la Commission canadienne du lait. Il sait aussi que je suis le ministre de tutelle de cette commission. Il sait également que ce sont nos producteurs laitiers qui dirigent la Commission canadienne du lait. Ce sont eux qui décident des contingents à l'échelle nationale et qui ont réparti équitablement les réductions entre tous nos producteurs laitiers.

Les producteurs laitiers de l'Alberta ne sont pas traités différemment de ceux des autres régions du Canada. Ce n'est pas moi qui décide des contingents, mais bien les producteurs laitiers eux-mêmes. Je n'avais pas été avisé que 500 producteurs laitiers de l'Alberta demeuraient sans contingent. J'ai peine à croire que 500 producteurs laitiers qui ont déjà obtenu un contingent pour produire du lait industriel ou qui en ont obtenu un de leur office provincial de commercialisation soient sans contingent à l'heure actuelle. Je ne puis croire qu'un si grand nombre de producteurs laitiers soient sans contingent.